

**Claude BOULET**

## **Les projets de caserne à Clermont fin XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècles**

Pourquoi Clermont est-elle la seule ville importante de l'Oise à ne pas avoir eu de caserne militaire ?

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les villes moyennes de France – et Clermont, chef-lieu d'arrondissement de l'Oise, en était une - ont été sollicitées par le Gouvernement et le ministère de la Guerre pour recevoir dans une caserne une unité de l'armée française. Selon les municipalités, ces demandes étaient négligées ou accueillies favorablement.

Il faut dire « les » projets, et non « le » projet : à Clermont, entre 1862 et 1910, pas moins de 6 projets ont été examinés par la municipalité, mais aucun n'a abouti. Alors que les autres chefs-lieux d'arrondissement et villes de l'Oise (Beauvais, Compiègne, Noyon, Senlis) ont hébergé une ou plusieurs casernes, Clermont n'a eu depuis le XIX<sup>e</sup> siècle comme établissements importants que la Maison centrale de détention pour femmes (disparue) et l'Asile d'aliénés (actuel CHI).

Lorsque la ville répondait positivement à la proposition d'implantation d'une caserne, une procédure s'engageait, avec différents aspects :

- du côté de l'Etat et du ministère de la Guerre, une proposition était faite, comprenant les aspects matériels du projet : surfaces nécessaires pour les bâtiments, le champ de tir et le champ de manoeuvres, coût de la construction, normes à respecter, et les aspects financiers : aide éventuelle de l'Etat, etc.

- du côté de la ville : la proposition était examinée en séance par le Conseil municipal, On créait alors une commission chargée d'examiner en détail les propositions de lieux d'implantation, les obligations de la ville en matière de terrains possibles, les conditions d'hygiène et de salubrité, les avantages et inconvénients au niveau des ressources de la ville (coût de la construction, recettes supplémentaires éventuelles attendues au niveau de l'Octroi, stimulation du commerce local), accueil par la population.

Une négociation s'engageait alors entre la ville et l'autorité militaire. Pour Clermont, la municipalité se mettait en relation avec les services du Génie à Compiègne ou Amiens. Après examen des propositions de terrains et des aspects financiers du projet, et après rapport de la Commission chargée de la caserne, une réponse avec propositions de la ville était envoyée aux autorités militaires, qui décidaient en dernier ressort de sa réalisation ou non.

Cette négociation pouvait durer plusieurs années, avec changements possibles de municipalité (et donc d'opinion sur le projet) et d'interlocuteur militaire, le plus souvent les services du Génie. La presse locale (*Le Journal de Clermont* dès 1862, le *Semeur de l'Oise* ensuite, avec des articles de Paul Daix) se faisaient l'écho des délibérations municipales, souvent reproduites in-extenso, et des implications politiques des différents projets. Ces articles complètent bien les nombreux documents (lettres, rapports, plans) figurant dans les archives de la Ville.

### **1860 : Premier projet : caserne d'instruction spéciale.**

Le 3 mai 1860, une lettre envoyée de Paris, signée Mangin (?), Général directeur :

« Colonel, D'après un projet adopté par l'Empereur (Napoléon III), la réserve de l'armée doit être organisée suivant de nouvelles bases ... » Elle comprend deux parties égales : 1) l'armée active 2) la réserve, avec de jeunes soldats du contingent.

L'organisation de la réserve prévoit une compagnie cantonale (120 à 180 h), et un centre d'instruction au chef-lieu d'arrondissement. Clermont est donc sollicitée pour avoir une caserne d'instruction spéciale pour l'Infanterie. Il y a deux propositions de terrains.

Par une lettre du 27 mai 1860, M. Vasselle présente une offre de M. Grandsire qui « veut vendre son terrain à raison de 8000 f l'ha. Il consentirait à prêter à la ville les fonds dont elle pourrait avoir besoin pour la construction de la caserne, le tout serait payable dans un délai de 10 ans, avec intérêt à 5% ». Une autre lettre, de M. Grandsire, du 30 mai, précise « un hectare de terrain à prendre au lieu-dit St-Laurent, entre la pièce de M. Samson et le bureau d'Octroi, à raison de 7500 f l'hectare ».

Entre temps, la ville a reçu une autre lettre à en-tête Pain-Girod Fils Aîné à Clermont (Oise), Grains et farines : « J'ai l'honneur de proposer au maire de Clermont un terrain sis à la Gare, ancien clos de M. Guesnet, pour l'emplacement d'une caserne d'instruction spéciale. J'offre un terrain moyennant 28 000 f bâtiment compris sauf la voie ferrée que je retirerai. Ces 28 000 f seront payés en 10 années à intérêt à 5% ».

Un brouillon de lettre, sans doute du maire, parle d' « un projet arrêté sur un terrain situé à l'entrée de la ville, au bas de la rue neuve d'Amiens, et dans le voisinage du chemin de fer », mais il veut bien soumettre la proposition de M. Grandsire moins élevée, son terrain donnera plus de valeur au terrain des environs (quartier Saint-Laurent), qui deviendront propres à construire. Dans les archives de la ville figure une comparaison des recettes d'octroi de Clermont et Senlis, et un tableau des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt, de 1864 à 1889).

Un article du *Journal de Clermont* du 4 juin 1860 rend compte de la réunion du Conseil municipal sur ce sujet :

#### **Construction d'une caserne**

« Le conseil municipal s'est réuni jeudi dernier à l'effet d'entendre le rapport de la commission chargée d'examiner les divers projets présentés par l'administration pour la construction d'une caserne. Cette commission était composée de MM. Dubois, Féret et Samson.

L'administration avait signalé à la commission, comme plus avantageuse pour la ville, la proposition d'acheter de M. Grandsire, pour y établir cette caserne, un hectare de terrain sis plaine St-Laurent, près le bureau d'octroi.

La commission, par l'organe de son rapporteur, M. Dubois, a soumis au Conseil les diverses propositions qui lui avaient été présentées. Puis, les résumant toutes et adoptant l'avis de l'administration, elle a conclu à ce que la préférence fût donnée à celle ayant pour effet d'acquérir la propriété de M. Grandsire.

Un des considérants de la commission était qu'en toute occurrence, cette construction, en raison de l'étendue du terrain sur lequel elle serait élevée, suivant les plans donnés par le gouvernement, pourrait toujours être utilisée.

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de la commission, travail qui assure une étude aussi sérieuse qu'approfondie de la question, en a adopté, à l'unanimité, les conclusions.

Le Conseil, en adressant ses félicitations à l'administration et à la commission, a décidé, à l'unanimité, que le rapport de M. Dubois serait transcrit in extenso sur le registre de ses délibérations. »

Nous n'avons pas d'autre information sur ce projet de 1860, qui n'a pas été réalisé.

#### **1882 : deuxième projet : Ecole d'enfants de troupe**

Le 4 octobre 1882, lettre du Préfet de l'Oise au maire de Clermont. Objet : Ecole d'enfants de troupe. Créations. Le Préfet y annonce un projet de création en France de 4 à 5 Ecoles d'enfants de troupes, comme il en existe une à Rambouillet, avec 400 à 500 élèves, et demande une réponse.

Le 17 octobre, le Conseil municipal décide la création d'une commission pour étudier le projet. Une lettre de la Mairie de Rambouillet du 20 octobre donne des précisions sur son Ecole d'enfants de troupes. Nous n'avons pas d'autre information sur ce deuxième projet, qui, comme le premier, n'a pas abouti.

### **1884 : Troisième projet : Caserne de cavalerie – Système Tollet**

Il est probable qu'une proposition avait été faite à la ville début 1884, mais nous n'en avons pas trace. Au Conseil municipal du 25 juillet 1884, M. Bransoulié, directeur de la Maison de Santé, présente le rapport (4 pages) de la Commission de la caserne. Ce rapport montre bien tous les aspects du problème posé.

Il existe également dans les Archives municipales une brochure de 32 pages, avec un plan intitulée : *Mémoire sur le casernement des troupes*, par M. TOLLET. On y voit des plans des bâtiments nécessaires à la construction d'une caserne. (Ill. plans bâtiments)

**1884 : 25 juillet** - Commission de la caserne : rapport de 4 pages lu par M. Bransoulié.

Séance du 25 juillet 1884 (ill. Première page Texte du rapport)

« L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le 25 juillet, à six heures du soir, la Commission s'est réunie sous la présidence de M. Rondest, Adjoint, délégué par M. le Maire.

Etaient présents : Messieurs Bransoulié, Desjardins, Lahaye, Mosnier et Général Moulin.

La commission, étant au complet, a été invitée à se constituer, et ont été nommés à l'unanimité : M. Bransoulié, Vice-président

M. Lahaye, Secrétaire-rapporteur.

M. Bransoulié fait part à la Commission des réponses faites par M. de Maré, Maire de Marmande, département du Lot-et-Garonne, à un questionnaire qu'il avait adressé à M. la Sous-préfet de cet arrondissement.

M. de Maré annonce que le chiffre de la dépense pour la caserne de Marmande, déduction faite des prix du terrain d'une contenance de 2 hectares 21 ares, s'est élevé à la somme de 475 000 f., sur laquelle la part contributive de l'Etat a été de 375 000 f., et celle de la commune de 100 000 f. cette caserne peut recevoir 759 hommes. (...)

M. Bransoulié fait observer à la Commission que la Commune de Clermont ne doit pas s'attendre à recevoir une subvention semblable à celle de la commune de Marmande ; il faudra que les sacrifices qu'elle s'imposera soient plus élevés parce que la municipalité qui administrait de 1872 à 1875 n'a pas voulu ou su profiter des offres que le ministère faisait à cette époque aux chefs-lieux d'arrondissement qui désiraient obtenir des casernes. M. Bransoulié estime que pour avoir la chance d'obtenir la caserne, Clermont devra offrir un emplacement d'une grande étendue pour la construction et les cours, un champ de manœuvres, un champ de tir et sa participation à la moitié de la dépense totale.

Tout en déclarant qu'il n'a aucune préférence personnelle pour un emplacement plutôt que pour un autre, M. Bransoulié estime que, jusqu'en ce moment, il n'en voit pas qui réunisse d'aussi bonnes conditions que le jardin de l'Hospice, situé sur la route de Faÿ, et qui pourrait être agrandi à volonté, puisque les terrains attenants et non clôturés appartiennent au même propriétaire.

Il est inutile de se préoccuper du champ de manœuvres, les terrains environnant Clermont en offrent actuellement d'excellents, même pour un corps de troupe d'un nombre plus élevé que celui sollicité par la commune.

En ce qui concerne le champ de tir, plusieurs sites ont été explorés par MM le Général Moulin, Desjardins et Bransoulié, celui du fond de la Garde a été trouvé splendide, mais les frais que nécessiterait son appropriation ne seraient pas en rapport du chiffre d'hommes composant un bataillon. Après plusieurs autres tentatives infructueuses, M. (Bransoulié et M. le Général Moulin se sont rendus au lieudit (manque texte) à 4 km de Clermont, sur la route de (*Beauvais ?manque texte*) en pleine forêt appartenant à l'Etat.

L'emplacement a été trouvé magnifique (*manque un mot*) le Général Moulin ; l'abord en est facile puisque l'on peut s'y rendre par deux routes différentes : 1° celle de Boulincourt ; 2° celle de Beauvais. Un terrain dépourvu d'arbres et d'une contenance d'un hectare environ permettrait la construction d'un baraquement qui renfermerait les cibles, etc. Une source d'eau excellente se trouve sur les lieux et l'on pourrait établir, si l'administration militaire le jugeait à propos, deux lignes de tir, dont la première d'une portée de 4 à 500 mètres et la 2° de 12 à 1400 mètres, avec des buttes naturelles. M. le Général Moulin affirme, qu'avec très peu de frais, on peut établir en ce lieu un admirable champ de tir. (...).

La commission estime que d'après ces conditions d'installation qui permettent à une garnison d'infanterie un casernement excessivement convenable au point de vue de la salubrité et de l'espace, avec tous les moyens d'instruction nécessaires, il pourrait être fait à M. le ministre de la Guerre une demande tendant à obtenir comme garnison de préférence à la ville d'Amiens, dont les conditions hygiéniques ne sont pas toujours aussi satisfaisantes, le 8<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied tout entier avec son dépôt, ses magasins de mobilisation, etc. et pour lequel on n'aurait pas à craindre les inconvénients du (morcellement ?). A défaut de ce bataillon faisant corps, et sur l'effectif duquel la construction de la caserne serait basée, en se contentant, en attendant mieux, d'un bataillon d'un des régiments d'Amiens, de Beauvais ou de Compiègne.

(Après) cet exposé, la Commission décide de (charger) M. Bransoulié de faire des démarches auprès du ministère de la Guerre pour obtenir de cette administration l'envoi d'un officier d'état-major, qui visiterait les divers emplacements relatés dans le présent procès-verbal et se rendrait compte *de visu* de la beauté du pays et de la salubrité qu'il offrirait au petit corps de troupes dont la ville de Clermont sollicite l'obtention, et de s'enquérir auprès de l'Etat s'il serait disposé à accepter la participation de la ville de Clermont pour moitié dans les dépenses ainsi qu'il est dit plus haut.

Signé : Rondest, Bransoulié, Desjardins, Mosnier, Lahaye, Moulin.  
Il semble que ce projet de 1884 n'ait pas abouti.

### **1889 : quatrième projet : caserne de cavalerie**

Un article du *Journal de Clermont* du 25 octobre 1889 nous dit : « Le Conseil municipal s'est réuni le 22 octobre courant pour s'occuper de la question du casernement d'un régiment de cavalerie à Clermont. »

Un autre article du *Semeur de l'Oise* du 17 novembre relate in-extenso (14 pages) la séance du Conseil municipal du 15 novembre où la commission nommée fait un exposé de ses conclusions sur les différents sites possibles, que nous ne pouvons ici détailler, suivi d'un vote du Conseil. Il apparaît que, là aussi, le projet n'a pas abouti. Il était question d'un régiment entier de cavalerie, et il semble que la ville de Noyon, ayant fait une meilleure offre financière, ait été préférée à Clermont.

### **1897 : cinquième projet : caserne d'infanterie**

La question de la caserne réapparaît dans un article du 12 septembre 1897 : « Notre Conseil municipal a été appelé hier soir vendredi à se prononcer sur une nouvelle proposition de la Chefferie de Compiègne, en date du 24 août, concernant l'effectif de la garnison qui *pourrait*

être accordée à la ville de Clermont au cas où elle accepterait les conditions supplémentaires qui lui sont soumises. »

Suit le rapport de M. V. Ansart (il s'agit de Victor Ansart, ancêtre de M. Charles Ansart), qui présente les différents aspects de la question, et rappelle que, lors d'une proposition pour un régiment de cavalerie en 1889, Noyon l'avait emporté sur Clermont.

Dans le cas présent, il s'agit d'un 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de Compiègne.

En décembre 1899, article titré « Démission de M. le maire de Clermont ». Il semble que la question de la caserne soit la principale raison de la démission de M. Fortin, mis en minorité au Conseil municipal.

Un article de Paul Daix, du 21 décembre 1898 paru dans le *Semeur de l'Oise*, titré « **Un projet irréalisable** », en caractères gras, commence ainsi : « **Nous tenons de source ABSOLUMENT AUTORISÉE, que le projet de caserne, qui a suscité à Clermont de si vives controverses, et provoqué la crise municipale actuelle, doit être considéré comme IRREALISABLE ...** »

Une brochure de 16 pages, intitulée « Historique de la question de Construction d'une caserne à Clermont », imprimée par le *Journal de Clermont*, reprend les éléments du dossier qui ont provoqué cette crise municipale de décembre 1898. Un dossier important sur cette affaire existe dans les archives de la Ville.

### **1909-1910 : sixième projet : caserne d'artillerie**

Dans le dossier des Archives de la Ville, figurent des lettres du 2<sup>e</sup> Corps d'Armée, Chefferie d'Amiens, et un plan de la Ville sur calque. Son étude reste à faire.

Aucun de ces six projets n'a été réalisé, mais ils ont fait l'objet de nombreuses réunions du Conseil municipal, avec à chaque fois nomination de commissions, et rapports. Quelles sont les raisons de ces échecs ? Plusieurs éléments entrent en jeu : le territoire de Clermont, alors très restreint, obligeant à annexer des terrains sur les communes limitrophes (Agnetz, Breuil-le-Vert, entre autres) ; les aspects financiers de l'opération : est-ce que l'accroissement du commerce local compensera les lourds investissements nécessaires ?

Clermont restera donc la seule ville importante de l'Oise sans caserne militaire, à la veille de la Grande Guerre 1914-1918, qui épargnera la ville, grâce à M. Saindenis, maire en septembre 1914.

*Sources :*

- Archives municipales de Clermont
- Dossier 2H Affaires militaires
- Délibérations du Conseil municipal, Rapports Commissions Caserne
- Dossiers de presse de Charles Pouillet 1840-1880 et 1888-1900

### **Bibliographie :**

BELLANGER Emmanuel – *Joseph Decuignères* – CR et Mém SAHC T.39, 6p. p. 187  
*Eugène Fortin* T.39, 8p. p. 200  
*Achille Moreau* T.40, 6p. p. 123